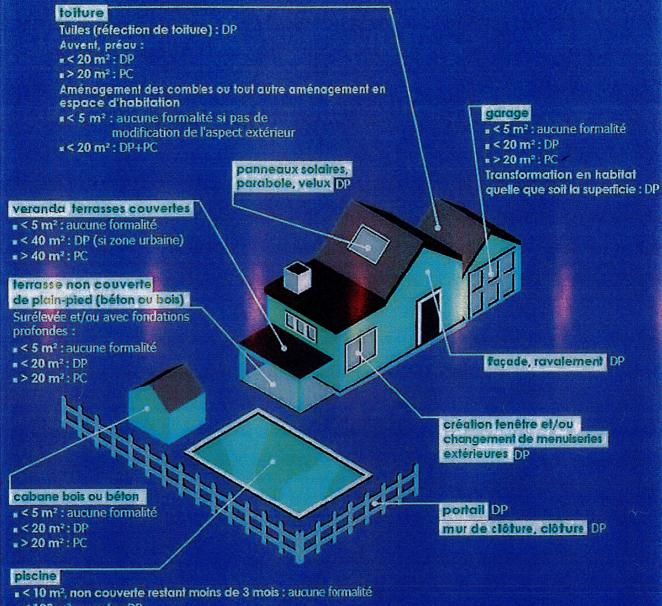
## Quelles déclarations, pour quels travaux?

Déclaration préalable de travaux (DP) ou permis de construire (PC), comment savoir ? Ces autorisations sont un véritable casse-tête! Nous vous donnons la marche à suivre pour faciliter vos démarches et débuter vos travaux en toute tranquillité ... et légalité



- s < 100 m² ouverte : DP</p>
- « < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP</p>
- » > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m2 : PC

## Dans le cadre d'un permis de construire

Pour une construction neuve, une extension supérieure à 20 m² ou si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant dépasse les 150m² : vous êtes dans l'obligation de recourir à un architecte.

Vigilance, avant d'entamer vos démarches, vérifiez que vous n'êtes pas situés dans un périmètre « monument historique ».